

Courrier aux parents d'élèves

Depuis la motion que le collectif a présentée lors du CA du mois de novembre, la mise en œuvre de la réforme s'est accélérée. Dorénavant nous connaissons la carte des spécialités qui seront proposées au sein de notre établissement. Cette réforme pose toujours les mêmes problèmes, énoncés dans la motion. L'accélération de sa mise en œuvre dévoile des problèmes supplémentaires, d'une autre nature, puisqu'ils engagent l'avenir du territoire du ribéracois. Quelques éléments sont donc à ajouter et à clarifier afin de comprendre l'ampleur du mouvement de contestation des professeurs qui aura lieu lundi.

1 - Il faut partir de ce qu'induit factuellement la réforme du lycée. Elle aboutit en effet à une mise en concurrence des établissements, en fonction des spécialités qui leur sont accordées. Ces spécialités vont exercer un effet d'attractivité certain. Sept spécialités sont communes à tous les établissements : science et vie de la terre ; mathématiques ; sciences physiques ; sciences économiques et sociales ; littérature et philosophie ; langues ; histoire, géopolitique et sciences politiques. Quatre autres spécialités peuvent être proposées : Arts ; Langues et civilisations antiques - LCA (latin ou grec) ; Sciences de l'Ingénieur ; Numérique et Science Informatique. L'attribution de ces quatre spécialités permet de donner une "coloration" à un lycée. En outre, plus les spécialités sont nombreuses, plus il est possible aux élèves de configurer un parcours d'enseignement adéquat en vue de leurs futures demandes d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Évidemment, le fait qu'un choix aussi décisif (le choix des spécialités en seconde, choix qui conditionne d'emblée la pertinence des vœux que les élèves formuleront en Terminale dans le cadre de Parcoursup) intervienne dès la seconde pose problème et interroge.

Par delà cette difficulté fréquemment dénoncée, l'attribution des spécialités distingue les établissements, les singularise - ou les marginalise lorsque la dotation qui leur est proposée vient faire obstacle à leur attractivité.

Le lycée de Ribérac est, après le lycée d'Excideuil, le moins bien doté de Dordogne. Il ne bénéficie que de la spécialité LCA Latin - comme l'ensemble des lycées de la Dordogne (à l'exception de Claveille et d'Excideuil). Tous les autres établissements, mêmes ceux de taille équivalente comme Nontron ou Terrasson, bénéficient d'un plus grand nombre de spécialités. Dans l'hypothèse où la réforme serait bel et bien mise en œuvre, il apparaissait légitime que le lycée obtienne la spécialité Arts - Cinéma, puisque l'option existait déjà. Ce n'est pas le cas.

Le constat est simple : l'attractivité exercée par le lycée de Ribérac sera trop faible. Des familles seront tentées de le contourner. C'est tout le bassin de recrutement qui va se réduire, avec des fuites d'élèves vers Libourne, Angoulême, Bergerac ou Périgueux.

Pire, cette perte d'attractivité va affecter tout le territoire. L'actuelle option cinéma contribue au rayonnement culturel du ribéracois. Si elle ne devient pas une spécialité, elle demeure une option. Dans le nouveau bac, le poids des options est dérisoire. Trop dérisoire pour continuer de capter les élèves qui s'inscrivaient à Ribérac pour cette option. La vie culturelle en ribéracois va donc perdre de son dynamisme. Par delà ce problème, il est envisageable que de moins en moins d'élèves s'inscrivent dans notre établissement, trop faiblement doté. Rapidement, nous risquons de perdre une, voire deux classes de seconde. Ce déclin de notre établissement affecterait là encore tout le ribéracois : moins d'élèves, moins de familles, moins d'emplois aussi, voire moins de diversité socio-culturelle. Bref : l'application de cette réforme aboutirait à une ghettoïsation du lycée Arnaut Daniel et de son territoire. Pourquoi sabote-t-on le dynamisme du ribéracois en traitant de la sorte son lycée ?

2 - Cette perspective effraie de manière légitime les élus de notre territoire. Il y a là une réelle fracture de la cohésion territoriale. Tous les élèves n'auront pas accès aux mêmes enseignements, et

ce en raison de l'endroit où ils naissent et grandissent. Certains contourneront le lycée, d'autres n'auront d'autres choix que de s'y inscrire. Cette iniquité territoriale est déjà tacitement rendue possible par la loi ORE - Parcoursup si on préfère. L'outil d'aide à la décision mis à la disposition des formations du supérieur permet d'affecter un coefficient de pondération des moyennes en fonction de l'établissement d'origine. Ainsi, les candidatures de nos élèves peuvent, si les établissements demandés appliquent cette pondération, être biaisées. En ce cas, on évalue le niveau de l'établissement, avant d'évaluer les dossiers des élèves. Fort heureusement, toutes les formations n'usent pas de cette possibilité. Mais que cette possibilité existe est déjà un problème en soi. Surtout qu'il suffirait d'anonymiser l'établissement d'origine dans les dossiers Parcoursup des élèves pour éviter que les élèves pâtissent de leur territoire d'origine au moment d'intégrer le supérieur.

3 - L'application concrète de la réforme du lycée, et son lien intrinsèque avec la réforme de l'orientation, permet d'aboutir à un constat simple : tous les élèves ne se valent pas ; tous les établissements ne se valent pas ; tous les territoires ne se valent pas. Même si tout était fait pour que le lycée Arnaut Daniel puisse bénéficier de la spécialité Arts, le problème de l'iniquité territoriale se reposerait inmanquablement, mais dans un autre territoire. Parce qu'à coût constant, une spécialité accordée ici manquerait cruellement ailleurs. C'est le sens même de cette réforme, qui met en concurrence les établissements par le jeu des enseignements de spécialité. C'est cela qu'il faut refuser : au fond, la distribution de spécialités, c'est-à-dire de moyens horaires destinés à mettre en œuvre un enseignement, finit par décider du sort d'un territoire. C'est là une responsabilité bien lourde pour un recteur. Au moment de cocher une case ou non, a-t-il conscience de tous les enjeux territoriaux ?

Par conséquent, c'est toute la réforme qu'il faut refuser et dénoncer.

Nous la refusons à cause du choix que les élèves et les familles doivent faire dès la seconde. Les conséquences et les enjeux de ce choix sont trop lourds pour que ce choix puisse être fait si tôt. Nous la refusons à cause du bachotage constant qui sera imposé aux élèves dès la première. Nous la refusons aussi à cause de la lourdeur logistique liée à la mise en œuvre de cet examen perpétuel.

Nous la refusons à cause de la mise en concurrence des disciplines, qui vont devoir se battre entre elles pour obtenir des dédoublements, ou pour continuer de pouvoir exister en puisant dans un volume horaire toujours plus restreint, bien trop insuffisant pour pouvoir continuer de proposer un enseignement de qualité dans des conditions favorables aux apprentissages.

Nous la refusons à cause de la mise en concurrence des établissements.

Nous la refusons à cause de la mise en concurrence des territoires.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de nous soutenir dans notre mouvement, ou à défaut de le comprendre.

Collectif Arnaut Daniel contre les réformes du baccalauréat et du lycée.